

# Coronavirus COVID-19



Le 27 mai 2020

Aux commissions scolaires  
de la région de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

## MODALITÉS POUR L'APPLICATION D'UN CHASSE-MOUSTIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

L'utilisation d'un chasse-moustiques est autorisée chez l'enfant pendant la période scolaire. Le parent doit appliquer préalablement le chasse-moustiques le matin avant le départ pour l'école. Durant les heures scolaires, s'il y a un besoin d'application du chasse-moustiques, l'enfant doit appliquer lui-même cette lotion/crème/aérosol.

### Important :

- L'enfant doit avoir son propre chasse-moustiques (le parent doit déterminer le type de produit qui répond aux besoins de l'enfant).
- Le chasse-moustiques restera en tout temps à l'école identifié au nom de l'élève.
- Aucun partage du produit.

### Procédure pour l'enfant :

- Se lave les mains avec de l'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique;
- Application du chasse-moustiques;
- Se relaver les mains avec de l'eau et du savon;
- Bien sécher les mains.

Nous vous remercions de votre collaboration.



Marie Josée Godi, MD, M. Sc., FRCPC  
Directrice de santé publique  
Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle  
CIUSSS MCQ